

5^{ème} Appel à manifestation d'intérêt « Ateliers de la donnée »

Lancement 17 juin 2024

L'ambition, inscrite dans le plan national pour la science ouverte, est de faire en sorte que les données produites par la recherche publique française soient progressivement structurées en conformité avec les principes FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable), préservées et, à chaque fois que cela est possible, ouvertes, ou, à défaut, partagées.

La « charge de la donnée » pour les chercheurs est lourde et nous ne pouvons pas laisser les équipes de recherche seules face à cette ambition.

Pour les conseiller **et les accompagner tout au long du cycle de vie des données**, la mise en place d'« **ateliers de la donnée** » réunissant une large palette de métiers sera soutenue sur tout le territoire. Ces ateliers constitueront un des piliers de *Recherche Data Gouv*, un écosystème au service du partage et de l'ouverture des données de la recherche.

Les ateliers de la donnée ont pour vocation d'être le point d'entrée de proximité à destination des équipes de recherche pour toute question relative à la gestion et à la diffusion des données de la recherche. Pour apporter une aide aux équipes de recherche, les ateliers proposent des services généralistes d'appui aux problématiques de gestion, structuration, partage et ouverture des données de recherche. Ces ateliers n'ont pas vocation à se substituer aux services d'accompagnement (locaux, nationaux ou internationaux) déjà existants dans certains établissements ou dans certains domaines disciplinaires et thématiques. Les ateliers de la donnée pourront s'appuyer sur les dispositifs disciplinaires et/ou thématiques, identifiés comme centres de référence thématiques de *Recherche Data Gouv*.

L'appel à manifestation d'intérêt a pour ambition de :

- Labelliser des dispositifs
- Accompagner dans leur réflexion les établissements pendant les phases de maturation et de préfiguration de leur projet
- Structurer sur le territoire le réseau des ateliers de la donnée

Deux niveaux de reconnaissance au sein de *Recherche Data Gouv* ont été mis en place pour les ateliers de la donnée :

- Les ateliers de la donnée labellisés qui déploient déjà leurs services ;
- Les ateliers de la donnée « sur une trajectoire de labellisation », projets qui s'inscrivent dans le cadre de l'appel mais auxquels le comité de labellisation adresse des recommandations à prendre en compte en vue d'une labellisation.

Les missions des ateliers de la donnée consisteront, par exemple, à :

- Sensibiliser, former ou accompagner les équipes de recherche, en amont de leurs projets, à la rédaction et la mise en œuvre d'un plan de gestion de données afin que celui-ci devienne un outil de pilotage pour la gestion des données tout au long du projet de recherche ;
- Sensibiliser les équipes de recherche aux problématiques spécifiques (éthiques et juridiques notamment) liées aux données de recherche et leur apporter un conseil de premier niveau ;
- Sensibiliser, former ou accompagner les producteurs de données dans le choix d'une licence pour la diffusion de leurs données ;
- Sensibiliser, former ou accompagner, les producteurs de données à la production et à un premier niveau de description des données selon les principes FAIR ;
- Sensibiliser, former ou guider sur les bonnes pratiques en matière de données à conserver ou à supprimer ;
- Contribuer à identifier l'éligibilité des données à l'ouverture ou au partage ;
- Orienter les chercheurs vers des entrepôts de données ouverts et de confiance (internationaux ou nationaux) dans lesquels déposer les données selon le domaine thématique ;
- Accompagner le dépôt des données dans l'entrepôt idoine ou dans l'entrepôt de données de *Recherche Data Gouv* <https://entrepot.recherche.data.gouv.fr/>
- Assurer la modération et/ou la curation des jeux de données des équipes de recherche du territoire géographique de l'atelier sur l'entrepôt de données de *Recherche Data Gouv* ou participer à cette modération et/ou cette curation ;
- Orienter les équipes de recherche vers les services de calcul, de stockage et d'archivage déployés au sein des Datacenters labellisés ;
- Accompagner la rédaction de data papers / articles de données : conseils de rédaction, choix de la revue appropriée... ;
- Contribuer à l'écosystème national des ateliers de la donnée afin de mettre en commun les contenus de formation, guides... et également participer au réseau d'entraide entre ateliers.

Pour conduire leurs missions, les ateliers :

- Proposeront un guichet unique facilement identifiable et en proximité des équipes de recherche pour toute question relative à la gestion des données de la recherche ;

- Se positionneront sur les sites en proximité des équipes de recherche ;
- Bénéficieront des expertises scientifiques de centres de référence thématiques en charge de concevoir et valoriser les référentiels de pratiques thématiques et disciplinaires ;
- Mobiliseront, si besoin, les expertises et services locaux dédiés au traitement, au stockage et à l'archivage des données ;
- Mobiliseront, si besoin, les expertises et services locaux dédiés aux questions relatives à la sensibilité et la sécurité des données, au cadre partenarial d'acquisition ou de traitement des données ;
- Mobiliseront, si besoin, les expertises et services locaux ayant des compétences disciplinaires et thématiques sur les données (OSU, MSH, nœud IFB etc ...), appelés « nœuds thématiques » dans le formulaire ;
- Constitueront et animeront un réseau de correspondants de la donnée dans les laboratoires qui interviendra, au plus près des équipes de recherche, en relai des ressources de l'atelier ;
- ...

Les ateliers constitueront une part essentielle de l'écosystème d'accompagnement de *Recherche Data Gouv*.

Ils pourront s'appuyer sur **les centres de ressources** pour :

- La mise en commun et certification de supports pédagogiques de formation et l'élaboration et la diffusion de e-formations généralistes ;
- L'élaboration et maintien d'outils commun aux ateliers de la donnée ;
- Un dispositif de montée en compétences des ateliers de la donnée.

<https://recherche.data.gouv.fr/fr/page/centres-de-ressources>

Ils pourront également s'appuyer sur **les centres de référence thématiques** pour bénéficier, par domaine scientifique, d'une expertise dans la définition et la diffusion des bonnes pratiques et des standards internationaux de gestion, traitement et diffusion des données. Ils orienteront vers ces centres ou leurs nœuds en région mais ne proposeront pas des services déjà proposés par les communautés scientifiques ayant spécialisées des dispositifs d'accompagnement à la gestion des données dans leur domaine. Liste des premiers centres de référence thématiques :

<https://recherche.data.gouv.fr/fr/page/centres-de-reference-thematiques-expertises-par-domaine-scientifique>

Ils accompagneront les équipes de recherche en complémentarité **des centres de référence des établissements nationaux** de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui proposent depuis plusieurs années une offre d'accompagnement propre à leurs orientations de recherche.

<https://recherche.data.gouv.fr/fr/page/centres-de-reference-etablissements>

Structurer l'offre des ateliers sur le territoire

Cet appel vise à faire éclore et encourager des dispositifs qui se développeront progressivement dans la durée grâce à des compétences de personnels mises en commun entre établissements.

Il s'agit de mettre en visibilité ces dispositifs au travers du label « Atelier de la donnée » et avant tout d'accompagner l'émergence ou le renforcement d'initiatives sur tout le territoire.

Cette mise en commun de compétences entre établissements vise à rassembler le spectre de compétences nécessaire au développement de services sur tout le cycle de vie de la donnée. Ce cycle de vie recouvre une large palette de problématiques : documentation des données, gestion maîtrisée des données dont le plan de gestion est un des outils, conseil sur les dispositifs de stockage et de calcul, travail scientifique de description, curation, signalement des données, expertises juridique, partenariale, de sécurité, protection du potentiel scientifique et technique, évaluation de l'éligibilité des données à l'ouverture ou au partage, choix des solutions de dépôt ouvert adaptées aux données, dépôt des données, modération de l'entrepôt de données de *Recherche Data Gouv...*

Les dispositifs proposés ont vocation à accompagner les équipes de recherche sur l'ensemble de ces problématiques. L'indispensable coopération au sein d'un atelier d'établissements du même site facilitera le dialogue et la mise en commun.

L'appel à labellisation se déroule en 2 temps :

Calendrier du quatrième appel :

1ère phase : Appel à manifestation d'intention

Transmission des intentions / pré-projets incluant une lettre d'engagement des différents partenaires

17 juin 2024 : Ouverture de l'appel à soumission

26 septembre 2024 : Clôture de la soumission des intentions

27 septembre 2024 après-midi : Temps de rencontre (visioconférence) entre les porteurs d'intention pour favoriser l'échange d'idées, voire la convergence d'intentions, dans l'optique du lancement de l'appel à projets dédié.

2ème phase : Appel à projets

30 septembre 2024 : Ouverture de la soumission des projets

25 octobre 2024 : Clôture de la soumission des projets

Les projets qui souhaiteraient être accompagnés dans leur réflexion peuvent contacter recherchedatagouv@recherche.gouv.fr en amont de la transmission de leur pré-projet.

Les projets labellisés feront l'objet d'un suivi à 18 mois afin de confirmer l'appropriation des services par les chercheurs ainsi que leur adéquation par rapport aux demandes.

L'évolution des services portés par les ateliers sera ensuite appréciée tous les 2 ans.

Afin de soutenir le maximum de nouvelles initiatives et de compléter celles existantes, l'appel à manifestation d'intérêt sera reconduit en 2025, puis sur une base annuelle, pour permettre de déployer une offre structurée sur tout le territoire.

Dans le cadre d'une demande de labellisation, les projets pourront, s'ils le souhaitent, demander un soutien financier. Ce soutien financier, au démarrage, viendra en complément des ressources engagées par les proposants pour le déploiement des services des ateliers labellisés. Il vise, notamment à soutenir les séminaires de cohésion et de montée en compétences des acteurs mobilisés au sein de l'atelier, des actions plus ciblées de formation des personnels des ateliers (en lien avec le centre de ressources montée en compétence des ateliers), des actions de communication et de promotion sur les services mis en place.

Les demandes en personnel resteront **exceptionnelles** et pourront être sollicitées seulement dans le cas d'un complément ponctuel, et ceci si les établissements mobilisent déjà suffisamment de moyens en propre. Ce financement de mois de CDD devra faire l'objet d'une justification détaillée.

En complément de la labellisation et en fonction de l'ambition des services proposés, le soutien financier pourra être accordé dès le début du projet, mais ne pourra excéder 200 k€.

Liste indicative des éléments qui seront demandés lors des candidatures à la labellisation dans le formulaire de soumission qui sera ouvert le 17 juin 2024 (dans la première phase, seuls les champs marqués d'un astérisque * seront obligatoires) :

- Descriptions du projet *
- Liste des établissements partenaires de l'atelier * – lettre d'engagement des différents partenaires
- Présentation du périmètre d'action et de sa cohérence (nombre et types d'établissements, nombre d'unités de recherche des établissements) *
- Liste des établissements bénéficiant des services de l'atelier *
- Présentation du responsable de l'atelier *
- Gouvernance du dispositif *
- Modalité d'accès (guichet) et description du processus de gestion des demandes *
- Description du type d'organisation de l'atelier (structure formelle ou réseau) et des modalités d'organisation du travail au sein de l'atelier
- Services proposés dans l'offre (accompagnement au DMP, dépôts de données... *)
Chaque service devra être caractérisé par le ou les niveaux d'accompagnement, selon la catégorie suivante, et par le niveau attendu après 18 mois:
 - Sensibilisation
 - Orientation
 - Conseil
 - Formation
 - Mise en œuvre (ex : Rédaction de la VO d'un DMP)

- Valeurs des indicateurs d'usages pour les services existants : nombre et nature des demandes traitées, actions de sensibilisation et formations réalisées, nombre et profils des bénéficiaires ; description des indicateurs d'usages à mettre en œuvre pour les services en projet ou en cours de création.
- Description des personnels mobilisés dans l'atelier et du/des service(s) dans le(s)quel(s) il(s) intervienne(nt):
Nombre d'ETP et quotité de profils par nature de compétences (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens scientifiques, bibliothécaires, documentalistes, informaticiens, experts en calcul scientifique, etc...) ; personnel permanent ou non...
- Moyens financiers propres et demande financière